

2

AXE 2 : SÉCURISER LE CADRE DE LA CONCERTATION « RÉGION-ASSOCIATIONS »

PROPOSITION 2 : Structurer le partenariat entre associations et pouvoirs publics à travers la signature d'une Charte des Engagements Réciproques associant l'Etat en Région, le Conseil Régional, les départements, les métropoles et le Mouvement associatif, et le suivi des engagements avec des indicateurs à travers la tenue régulière d'un comité de suivi.

Le Mouvement associatif Hauts-de-France, le Conseil régional Hauts-de-France et la préfecture de région Hauts-de-France travaillent ensemble depuis plusieurs mois maintenant à l'élaboration d'une **Charte des engagements réciproques**, déclinaison régionale de la Charte des engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales.

Cette démarche s'inscrit dans la feuille de route de l'État pour la Vie associations, la déclinaison territoriale de la Charte figurant parmi les 15 mesures annoncées par le secrétaire d'État Gabriel Attal. Les signataires de cette charte s'engagent, dans une démarche partenariale visant à soutenir et reconnaître les apports de la vie associative en région et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général.



Retrouvez les 13 engagements portés par le Mouvement associatif Hauts-de-France dans le document « [La vie associative, une richesse régionale](#) » et rendez vous sur notre [site internet](#) pour plus d'informations.